

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 29 janvier 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Steven Rheault, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. François Robidoux, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-01-22. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont tous présents, conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et d'ajouter en « affaires nouvelles », avec le consentement de tous les membres du conseil municipal, le sujet suivant :

☞ Aide financière – rue de la Gare, la 5^E Avenue Est, la 4^E Avenue et la 3^E Avenue – Programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM volet 1.5).

2018-01-23. Inscription de la trésorière à la formation « TPS-TVQ vers une gestion efficace » à Longueuil le 11 et 12 avril 2018;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à s'inscrire à la formation « TPS-TVQ vers une gestion efficace » à Longueuil le 11 et 12 avril 2018, présentée par la COMAQ au coût de 902.55 \$, taxes incluses, de rembourser les frais de déplacement et de subsistances et d'autoriser cette dernière à émettre les déboursés en conséquence.

2018-01-24. Mandat à Lemay, Côté, architectes pour les plans et devis pour l'agrandissement du système de réfrigération ainsi que la mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation à l'aréna **CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis pour l'agrandissement du système de réfrigération ainsi que la mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation à l'aréna doivent être réalisés;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité de mandater Mme Tammy Voyer, directrice générale, à engager la firme Lemay Côté, pour un montant n'excédant pas 24 880.59 \$, taxes incluses, tel que spécifié dans la proposition d'honoraires no. OS-602-18, pour faire les plans et devis pour l'agrandissement du système de réfrigération ainsi que la mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation dans le cadre de la réfection de l'aréna et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2018-01-25.
Démarche de la
mise à jour
Municipalité amie
des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville :

- 1- Autorise de nouveau la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) dont le mandat sera, notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;
- 2- Que les noms des membres du comité de suivi du plan d'action, avec responsabilités, soient les suivants :
 - ☞ Madame Josianne Nolet;
 - ☞ Madame Nadia Leclerc;
 - ☞ Madame Josée Levasseur;
 - ☞ Monsieur Philippe Noël;
 - ☞ Madame Marie-Paul Croteau;
 - ☞ Madame Christine Gentes, à titre d'élue responsable de la politique familiale.

2018-01-26.
Avis de motion –
Règlement relatif
à la tarification
applicable à la
vidange des
boues des fosses
septiques pour
l'année 2018

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Christine Gentes**, qu'un règlement relatif à la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018 sera déposé à une séance ultérieure.

2018-01-27.
Adoption du
projet de
règlement no. 51
relatif à la
tarification
applicable à la
vidange des
boues des fosses
septiques pour
l'année 2018

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

ATTENDU l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

ATTENDU QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Ville de Daveluyville doit se faire par règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 janvier 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro no. 51 relatif à la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018, soit adopté, tel que déposé.

2018-01-28.

Avis de motion –
Règlement
abrogeant le
règlement no. 4
relatif à la
vidange des
installations
septiques

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Alain Raymond**, qu'un règlement abrogeant le règlement no. 4 relatif à la vidange des installations septiques sera déposé à une séance ultérieure.

2018-01-29.

Adoption du
projet de
règlement no. 52
abrogeant le
règlement no. 4
relatif à la
vidange des
installations
septiques

ATTENDU QUE le règlement no. 4 relatif à la vidange des installations septiques a été adopté le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement no. 366 et prend désormais en charge par Gesterra, la vidange des fosses septiques résidentielles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement no. 4 relatif à la vidange des installations septiques étant donné que la ville a délégué sa compétence;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Steven Rheault** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 52 abrogeant le règlement no. 4 relatif à la vidange des installations septiques soit adopté, tel que déposé.

2018-01-30.

Avis de motion –
Règlement fixant
les taxes,
tarifications et
conditions de
perception pour
l'année 2018

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un règlement fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2018 sera déposé à une séance ultérieure.

2018-01-31.

Adoption du
projet de
règlement no. 53
fixant les taxes,

ATTENDU l'état des dépenses prévues et imprévues pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, établi au budget de la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville a le pouvoir

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

tarifications et conditions de perception pour l'année 2018

de prélever et de percevoir certaines taxes, cotisations, compensations ou tarifs conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Denis Bergeron lors de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 53 fixant les taxes et tarifications pour l'exercice 2018 soit adopté, tel que déposé.

2018-01-32.

Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement d'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue sera déposé à une séance ultérieure.

2018-01-33.

Adoption du projet de règlement d'emprunt no. 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de Ville de Daveluyville de faire exécuter des travaux municipaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 29 janvier 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Steven Rheault** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$ soit adopté, tel que déposé.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2018-01-34.

Avis de motion –
Règlement
d'emprunt pour le
remplacement du
système de
réfrigération et
des systèmes de
plomberie,
ventilation et
électricité de
l'aréna ainsi que
l'agrandissement
de la salle
communautaire

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Christine Gentes**, qu'un règlement d'emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et électricité de l'aréna ainsi que l'agrandissement de la salle communautaire sera déposé à une séance ultérieure.

2018-01-35.

Adoption du
projet de
règlement
d'emprunt no. 55
décrétant un
emprunt pour le
remplacement du
système de
réfrigération et
des systèmes de
plomberie,
ventilation et
électricité de
l'aréna ainsi que
l'agrandissement
de la salle
communautaire,
pour un montant
n'excédant pas
2 220 211 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018;

ATTENDU QUE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

RÉSOLUTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

QUE le projet de règlement numéro 55 décrétant un emprunt pour le remplacement du système de réfrigération et des systèmes de plomberie, ventilation et électricité de l'aréna ainsi que l'agrandissement de la salle communautaire, pour un montant n'excédant pas 2 220 211 \$ soit adopté, tel que déposé.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-01-36.

Aide financière –
rue de la Gare, la
5^E Avenue Est, la
4^E Avenue et la 3^E
Avenue –
Programme
d'infrastructures
Québec-
municipalité
(PIQM volet 1.5)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement de conduites de la rue de la Gare, la 5^E Avenue Est, la 4^E Avenue et la 3^E Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement de conduites de la rue de la Gare, la 5^E Avenue Est, la 4^E Avenue et la 3^E Avenue;
- 2- QUE** la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant, par année de réalisation de travaux;
- 3- QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

coûts d'exploitation continus du projet;

- 4- **QUE** le conseil autorise la directrice générale et/ou la trésorière à signer les documents de demande de subvention relative au projet de réfection de la rue de la Gare, la 5^E Avenue Est, la 4^E Avenue et la 3^E Avenue dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'agrandissement de la salle communautaire, les infrastructures de la rue de la Gare, de la 5^E Avenue Est, la 4^E Avenue et la 3^E Avenue, questions auxquelles le maire a répondu.

2018-01-37.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 21.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle